

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

ONZIEME SESSION
Documents officiels



TROISIEME COMMISSION, 686^e

SEANCE

Mardi 20 novembre 1956,
à 10 h. 40

New-York

SOMMAIRE

	Page
Point 12 de l'ordre du jour: Rapport du Conseil économique et social (chap. VI, sect. II) Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	7

Président: M. Hermod LANNUNG (Danemark).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Conseil économique et social
(chap. VI, sect. II) [A/3154, A/C.3/L.506]**

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

1. Le PRESIDENT rappelle que, conformément à la résolution 417 (V) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) est composé des 18 Etats Membres représentés à la Commission des questions sociales, et de 8 autres Etats qui ne sont pas nécessairement membres de l'Organisation des Nations Unies et que le Conseil économique et social désigne pour une période de trois ans. Le Conseil, estimant qu'il serait souhaitable que les membres de la Commission des questions sociales ne soient pas automatiquement membres du Conseil d'administration, a recommandé à l'Assemblée, par sa résolution 610 B (XXI), de modifier en conséquence l'alinéa a du paragraphe 6 de sa résolution 417 (V). Si l'Assemblée générale sanctionnait cette recommandation, les membres actuels du Conseil d'administration resteraient en fonctions jusqu'à l'expiration de leur mandat, après quoi de nouveaux membres seraient élus conformément à la procédure proposée par le Conseil. Les premières élections qui auraient lieu selon cette procédure se placeraient en décembre 1956, lors de la reprise de la vingt-deuxième session du Conseil.

2. Le Président invite M. Rajan, président du Conseil d'administration du FISE, à prendre la parole.

3. M. RAJAN (Président du Conseil d'administration du FISE) déclare que l'activité du FISE a atteint, en 1956, le plus haut niveau auquel elle se soit élevée depuis la modification du mandat du Fonds. Au total, les crédits affectés aux programmes se sont montés à 21,5 millions de dollars, contre 14,4 millions en 1955 et 17,1 millions en 1954. Le nombre total des bénéficiaires des programmes de protection maternelle et infantile a été de 37 millions en 1956, contre 32,5 millions en 1955. En 1956, le FISE a aidé 98 pays, au titre de 311 programmes, dont 305 sont des programmes à long terme.

4. Un tiers des crédits alloués par le FISE pour 1956 a été réservé pour 46 programmes antipaludiques, dont 23 ont pour objet la suppression radicale du fléau dans certaines régions. Quatorze campagnes d'éradication sont en cours en Amérique latine, 7 en Méditerranée orientale et 2 en Asie. A la fin de 1956, 10 millions de mères et d'enfants auront été protégés contre le palu-

disme. Des programmes de lutte contre le pian sont en voie d'exécution dans 24 pays; au milieu de 1956, 5,7 millions de mères et d'enfants avaient déjà été traités. Toujours à la fin de 1956, et dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, 43,3 millions d'enfants auront été examinés et 15,5 millions auront été vaccinés par le BCG, à titre préventif; au total, le nombre des enfants qui auront été vaccinés à la fin de l'année sera de 77,1 millions. Douze programmes de lutte contre la lèpre sont actuellement en cours d'exécution, les plus importants étant exécutés en Afrique-Equatoriale française et dans la Nigéria. Au titre des neuf programmes de lutte contre le trachome, 632.000 personnes auront été traitées à la fin de 1956. En outre, 3,8 millions d'enfants, dans 56 pays, ont bénéficié de programmes alimentaires mis en œuvre par les centres de protection maternelle et infantile, et, dans 6 autres pays, 2 millions ont reçu des secours alimentaires d'urgence. Dans le cadre des programmes de conservation du lait, la construction de 178 usines a été autorisée; 132 fonctionnent déjà, la plupart en Europe. Dans le domaine de la protection maternelle et infantile, on a exécuté 91 programmes, dans 65 pays. Le FISE enverra du matériel à 11.000 centres ruraux environ, et plus de 12.000 centres recevront des produits pharmaceutiques, des aliments d'appoint et du savon.

5. Ces chiffres sont impressionnants, mais les faits le sont plus encore. Des terres qui n'étaient jusqu'alors que des étendues marécageuses infestées par le paludisme sont maintenant cultivées. Des fléaux comme le pian, le trachome et la lèpre perdent de leur caractère terrifiant. Dans les régions sous-développées, des millions d'enfants reçoivent du lait; leur croissance s'effectue dans de bonnes conditions et leur organisme acquiert la santé et l'énergie qui leur permettra d'améliorer les conditions de vie autour d'eux. Les centres de protection maternelle et infantile ont arraché des milliers d'enfants à une mort prématurée. Sauver ces vies humaines n'est pas un luxe dispendieux: le programme quinquennal d'éradication du paludisme entrepris au Mexique revient à 1,50 dollar environ, cette somme comprenant à la fois les frais assumés par le gouvernement et par le FISE. Dans le cas du pian ou du trachome, le traitement d'un enfant coûte aux gouvernements et au FISE 1 dollar environ. Pour la même somme, un enfant peut recevoir du lait pendant à peu près un an, grâce à la générosité des Etats-Unis d'Amérique qui fournissent le lait en poudre, le FISE n'ayant qu'à payer les frais de transport et le gouvernement bénéficiaire les frais de distribution à l'intérieur du pays.

6. Depuis le début de la campagne d'éradication du paludisme mise en œuvre au Mexique il y a 18 mois, le nombre des programmes de ce genre est passé à 23. La plupart d'entre eux s'inscrivent dans des entreprises de plus grande envergure, dont le but est la suppression radicale du paludisme dans certaines régions comme l'Amérique latine et le Moyen-Orient. En dépit des difficultés techniques que l'on rencontre

dans ces régions, il y a des raisons de penser que le paludisme aura disparu au cours des cinq ou six prochaines années. Cela serait là, à la vérité, une réalisation remarquable. Il n'est pas exclu que l'on parvienne finalement au même résultat dans la lutte contre le pian en Asie et contre la lèpre en Afrique et dans d'autres régions. En ce qui concerne la tuberculose, on espère trouver les moyens de traiter les malades par des médicaments nouveaux, et ne plus s'attacher seulement, comme on l'a fait jusqu'ici, à prévenir cette maladie. Il reste encore beaucoup à faire, touchant la nutrition des enfants, dans certaines régions où jusqu'ici aucune action n'a pu être entreprise.

7. Toutefois, comme le Directeur général du FISE l'a fait observer au Conseil d'administration, le Fonds ne pourra faire face aux demandes d'assistance accrues qui lui sont adressées que si les gouvernements augmentent leurs contributions. Ses besoins dépasseront ses recettes actuelles de 1,3 million de dollars en 1957, et de 2,9 millions de dollars en 1958; en 1960, son budget d'exécution devra atteindre 30,5 millions de dollars. Ces chiffres peuvent paraître élevés, mais ils doivent être examinés compte tenu des réalisations passées et des besoins futurs. Les gouvernements ont pleine confiance dans le FISE, comme le témoignent les contributions qu'ils lui versent et qui ont atteint pour l'exercice en cours 17,2 millions de dollars, soit le montant le plus important que le FISE ait enregistré depuis 1950, date à laquelle il a commencé à fonctionner sur une nouvelle base. Mais les besoins augmentent. Si les programmes de secours ont aidé l'Europe à se relever après les dévastations de la guerre, ils ne permettraient pas de résoudre les problèmes des régions sous-développées. Aux enfants qui n'ont que de minces chances de survivre et la perspective d'un avenir sinistre de sous-alimentation dans un monde où règne la maladie, il faut donner le moyen de se créer une existence meilleure. Les gouvernements savent que des changements sont nécessaires, mais, pour faire reculer à jamais la pauvreté et tous les maux qui l'accompagnent, ils auront besoin d'aide.

8. La célébration d'une Journée mondiale de l'enfance est un moyen de stimuler l'intérêt du public et de l'amener à comprendre ces problèmes. Les réponses au formulaire que le Directeur général a adressé à 83 gouvernements pour leur demander de quelle manière ils se proposaient de célébrer la Journée mondiale de l'enfance se sont fait quelque peu attendre au début, mais sont venues ensuite plus rapidement. Plus de 50 Etats ont maintenant répondu en indiquant qu'ils avaient fixé un jour et beaucoup ont donné un aperçu du programme qu'ils envisageaient pour cette célébration. Il ne fait aucun doute que cette journée développera le sentiment de fraternité entre tous les enfants du monde et favorisera une meilleure compréhension des besoins existants, ainsi que des buts et des activités de l'Organisation des Nations Unies.

9. Le PRÉSIDENT remercie le Président du Conseil d'administration du FISE de sa déclaration.

10. M. EPINAT (France) loue l'œuvre du FISE et fait ressortir la nécessité de l'appuyer.

11. Présentant ensuite le projet de résolution du Canada, de la France et du Royaume-Uni (A/C.3/L.506), le représentant de la France indique que ce projet, comme la résolution 610 B (XXI) du Conseil économique et social, a pour but d'améliorer le fonctionnement du FISE en permettant aux pays qui désirent participer activement aux travaux du Fonds d'être représentés de façon adéquate au Conseil d'administration.

12. A l'heure actuelle, 18 membres de la Commission des questions sociales sont membres de droit du Conseil d'administration; mais un pays donné peut parfaitement attacher une grande importance aux questions sociales sans porter un intérêt particulier aux travaux du Fonds, ou inversement. Il serait donc préférable de désigner les 26 membres du Conseil d'administration par voie d'élection directe. Cette formule permettrait également de résoudre le problème pratique que pose la décision du Conseil économique et social de porter à quatre ans la durée du mandat des membres de la Commission des questions sociales, qui était initialement de trois ans. Par suite de cette décision, 18 membres du Conseil ont actuellement un mandat de quatre ans, alors que les 8 autres membres sont élus pour trois ans seulement.

13. Il aurait été possible de modifier le régime d'élection plus radicalement que ne le fait la résolution 610 B (XXI) du Conseil ou que ne le fera le projet de résolution des trois puissances s'il est adopté. On aurait pu en effet inviter les 26 membres actuels à se retirer et élire un nouveau conseil dont les membres auraient eu un mandat de un, deux ou trois ans, selon les résultats d'un tirage au sort.

14. Sans être hostiles à une telle procédure, les auteurs du projet de résolution ont estimé néanmoins qu'il convenait de sauvegarder les droits acquis par les pays membres de la Commission des questions sociales qui sont *ipso facto* membres du Conseil d'administration. C'est pourquoi ils ont proposé une formule qui prévoit la mise en application progressive du principe de l'élection directe. Neuf pays vont être désignés à la fin de 1956 pour faire partie du Conseil d'administration; six d'entre eux remplaceront des membres de la Commission des questions sociales et trois des membres élus. Le mandat de tous ces membres expirera en 1959. En 1957, huit sièges seront à pourvoir par élection directe alors que sur les huit membres actuels deux seulement ont été élus directement. Le mandat de ces huit membres expirera fin 1960. A la fin de 1958, il faudra remplacer trois membres élus; les trois nouveaux membres siégeront de 1959 à 1961. A la fin de 1959, le Conseil économique et social aura à élire les remplaçants des six derniers membres qui siègent au Conseil d'administration en qualité de membres de la Commission des questions sociales. Ils ne seront élus que pour deux ans, afin de rétablir en 1961 le rythme normal d'élections par tiers. Les membres désignés à la fin de l'année 1956 seront remplacés par neuf autres qui siégeront de 1960 à 1962.

15. Mme SHIPLEY (Canada) dit que l'intérêt que le Canada porte à l'œuvre du FISE ainsi que l'appui qu'il fournit à celui-ci sont bien connus. La délégation canadienne est heureuse de pouvoir annoncer, pour 1957, une contribution égale à celle de 1956.

16. Le Canada était au nombre des pays qui ont présenté la résolution 610 B (XXI) au Conseil économique et social, et il est également l'un des auteurs du projet de résolution actuel des trois puissances (A/C.3/L.506). Son but est le même dans les deux cas: il cherche à améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration et à permettre à un aussi grand nombre de pays que possible d'y jouer un rôle actif.

17. Deux considérations ont motivé les changements qui sont proposés. Premièrement, le fait que le mandat des membres de la Commission des questions sociales a été porté à quatre ans a introduit un élément de confusion dans la représentation au Conseil d'administration, car les membres élus du Conseil ont été désignés pour trois ans seulement. Deuxièmement, de nom-

breuses délégations estimaient depuis un certain temps que tous les membres du Conseil d'administration du FISE devraient être élus directement. Les pays qui souhaitent être élus à la Commission des questions sociales n'ont pas nécessairement un égal désir de siéger au Conseil d'administration. Si tous les membres étaient élus, le Conseil représenterait les pays qui s'intéressent vraiment à l'action du FISE.

18. La résolution 610 B (XXI) du Conseil économique et social, qui porte sur le même sujet, a été adoptée à l'unanimité. La représentante du Canada exprime l'espoir que le projet de résolution des trois puissances trouvera le même appui.

19. Mme ELLIOT (Royaume-Uni) exprime la satisfaction de son gouvernement à l'égard des activités du FISE, qui sont exposées dans les rapports dont il a pris connaissance, ainsi que son appui total pour ces activités qui sont de la plus haute importance pour toutes les nations. L'amélioration de la santé et du bien-être de millions d'enfants constitue un placement dont le bonheur et la prospérité de la société, dans le monde entier, doit être le profit.

20. Les activités du FISE prennent rapidement de l'extension. En 1954, 28,3 millions de mères et d'enfants ont bénéficié de ses programmes. En 1956, ce nombre s'est élevé à 39,5 millions. Trois cent cinq programmes sont actuellement en cours d'exécution dans 98 pays, soit 43 de plus qu'en 1954. Le paludisme, qui a coûté chaque année aux pays où il sévissait des millions de dollars, a été supprimé radicalement en Europe et dans la région méditerranéenne, et des techniques efficaces ont été mises au point pour la lutte contre d'autres maladies transmissibles. Le développement des centres de protection infantile — à condition que ces centres soient dotés d'un personnel compétent — permettra de prévenir bien des maladies et d'éviter la malnutrition grâce à une action éducatrice et à la distribution de lait et d'autres denrées. Les quantités importantes de produits alimentaires distribués avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture contribueront à abaisser le taux de la mortalité infantile dans les régions sous-développées, dans certaines desquelles 1 enfant sur 10 meurt avant d'atteindre l'âge de 1 an. Les nations du monde doivent s'efforcer de remédier à de telles conditions en aidant le FISE. Les gouvernements, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les particuliers unissent leurs efforts pour que le FISE puisse poursuivre et développer ses activités, que l'organisation de la Journée mondiale de l'enfance aidera sans doute à mieux faire connaître.

21. Passant au projet de résolution dont sa délégation est l'un des auteurs, la représentante du Royaume-Uni rappelle que le Conseil économique et social a décidé, sans opposition, de recommander que la composition du Conseil d'administration soit dissociée de celle de la Commission des questions sociales. On pourrait avancer que le système actuel présente l'avantage d'assurer la coordination entre les travaux de la Commission des questions sociales et ceux du FISE; cependant, le Fonds fait désormais directement rapport au Conseil et, bien qu'il ait été initialement prévu que les Etats enverraient les mêmes représentants à la Commission et au Conseil d'administration, il en a rarement été ainsi dans la pratique. En outre, depuis l'établissement de la présente procédure, les travaux du FISE ont été étroitement coordonnés à tous les niveaux avec l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans le domaine social. En conséquence, le

moment est venu de procéder à une mise au point de la composition du Conseil, en décidant que tous ses membres devront être désignés directement par le Conseil économique et social.

22. M. PUDLAK (Tchécoslovaquie) rend un vif hommage à l'œuvre que le FISE accomplit en faveur des enfants du monde entier. Il espère que le Fonds aura des ressources suffisantes pour lui permettre de développer encore ses activités et de répondre ainsi aux besoins urgents. Son gouvernement versera une contribution importante, comme il l'a fait dans le passé.

23. Les travaux de la Commission débuteraient par une note de coopération harmonieuse si le projet de résolution qui a trait au premier point de son ordre du jour était adopté à l'unanimité. A la vingt et unième session du Conseil économique et social, cette harmonie a fait défaut, parce que, dans sa résolution 610 B (XXI), le Conseil a abandonné le principe énoncé dans la résolution 417 (V) de l'Assemblée générale, à savoir que le Conseil d'administration du FISE pourrait être composé également d'Etats "qui ne seront pas nécessairement membres de l'Organisation des Nations Unies". Le projet de résolution présenté par le Canada, la France et le Royaume-Uni (A/C.3/L.506) tend à restreindre la composition du Conseil d'administration. Toutefois, dans un esprit de compromis, et afin que l'unanimité puisse être réalisée, le représentant de la Tchécoslovaquie ne proposera pas, comme on l'a fait au Conseil, de remplacer dans le projet de résolution les mots "Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées" par les termes mêmes de la résolution de l'Assemblée générale, mais il suggérera que ce membre de phrase soit supprimé. Un tel amendement favorisera la tendance vers l'universalité qui vient de se manifester par l'admission récente de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, et M. Pudlák espère que la Commission approuvera cet amendement.

24. M. MASSOUD-ANSARI (Iran) remercie M. Rajan de son remarquable rapport et affirme à nouveau le vif intérêt que son pays prend à l'action du FISE. Il est évident que, pour s'acquitter convenablement de sa tâche, le Fonds a besoin de ressources plus abondantes. L'Iran a considérablement augmenté sa contribution ces dernières années et M. Massoud-Ansari espère que d'autres pays feront de même.

25. Les activités du FISE ont pris une ampleur qui justifie l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration, suggérée dans le projet de résolution des trois puissances (A/C.3/L.506), et l'institution d'un système d'élection directe. Cette modification permettrait à certains des nouveaux Membres de l'Organisation de participer à la direction des travaux du Fonds. M. Massoud-Ansari votera donc pour le projet de résolution.

26. M. GREENBAUM (Etats-Unis d'Amérique) appuie, lui aussi, le projet de résolution. La composition du Conseil d'administration du FISE a été liée initialement à celle de la Commission des questions sociales pour des raisons de coordination. Mais l'expérience a montré qu'il existe de meilleurs moyens de coordonner l'action sociale des Nations Unies. La modification proposée sera profitable aussi bien à la Commission des questions sociales qu'au FISE.

27. Le Fonds a inscrit des succès de premier ordre à son actif et M. Greenbaum le félicite, ainsi que les institutions spécialisées qui ont collaboré avec lui; il loue également les pays bénéficiaires de leurs remarquables réalisations. Le FISE mérite tout l'appui que

les divers pays peuvent lui donner. Un des traits importants de son action est qu'il met généralement en œuvre des programmes dont les pays bénéficiaires peuvent assumer la charge par la suite. En outre, ses efforts humanitaires ont d'importants effets du point de vue économique: alors que des enfants malades et sous-alimentés représentent une charge pour la société, une jeunesse bien portante est une richesse. Enfin, comme les pays bénéficiaires jouent eux-mêmes un rôle important dans les programmes du FISE, ce dernier ne fait pas œuvre de charité mais de coopération internationale sous sa forme la plus belle.

28. L'appui financier que le Gouvernement des Etats-Unis est heureux de donner au FISE n'est qu'un exemple de l'admiration que le peuple américain éprouve pour ses travaux. La quête faite par des millions d'enfants la veille de la Toussaint traduit de façon frappante l'enthousiasme général que l'œuvre du FISE suscite aux Etats-Unis.

29. Mme MIRONOVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que son gouvernement, convaincu de l'utilité de la collaboration internationale dans le domaine social, a versé d'importantes contributions au FISE et a pris une part active à ses travaux, en vue d'assurer que les ressources dont il dispose soient utilisées de la façon la plus efficace. Le Gouvernement soviétique estime que le FISE devrait avoir la meilleure organisation administrative possible, et c'est de ce point de vue que sa délégation considère le projet de résolution des trois puissances (A/C.3/L.506).

30. La représentante de l'Union soviétique pense, comme les auteurs du projet de résolution, que le mode de constitution du Conseil d'administration devrait être simplifié et que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est l'élection directe. Toutefois, comme l'a fait observer le représentant de la Tchécoslovaquie, l'Assemblée générale a estimé que l'action humanitaire du FISE devrait s'étendre à tous les enfants qui ont besoin d'aide, quel que soit le pays où ils vivent, et c'est pourquoi elle a décidé que des Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient siéger au Conseil d'administration. Malgré cela, le Conseil économique et social a jugé que seuls pouvaient faire partie du Conseil d'administration les Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres des institutions spécialisées. Ce point de vue est aussi celui d'où se placent les auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie. Pareille politique exclurait injustement des pays qui pourraient très bien s'intéresser au FISE et contribuer à son œuvre. Il ne convient pas d'introduire des considérations politiques dans une question purement humanitaire. La délégation de l'URSS espère donc que la majorité de la Commission estimera qu'on ne doit pas empêcher des Etats non membres d'apporter leur concours au FISE et qu'il convient de supprimer, dans le projet de résolution, le passage pertinent.

31. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) déclare que le FISE est une grande et heureuse expérience de solidarité humaine. Son nom est passé dans le vocabulaire universel comme un mot nouveau, un mot qui est compris partout, comme le FISE lui-même est partout le bienvenu. Par son œuvre, le FISE s'est élevé au-dessus des craintes et des angoisses du monde contemporain et porte avec lui un espoir de paix et d'avenir meilleur pour toute l'humanité.

32. Les programmes du Fonds sont tous utiles; certains, comme les programmes d'éradication du paludisme, qui font disparaître un fléau séculaire, semblent

participer du miracle. Les programmes de protection maternelle et infantile ne sauraient être trop loués. Les réalisations du FISE éclipsent les chiffres budgétaires et les contributions gouvernementales, si importants qu'ils soient: elles montrent ce que des hommes de bonne volonté peuvent faire pour s'aider eux-mêmes et s'entraider.

33. Au commencement, lorsque le FISE a été créé comme organisme de secours, l'Uruguay a été parmi les premiers pays qui lui ont versé une contribution, et parmi ses partisans les plus ardents. A ce propos, M. Rodríguez Fabregat rend hommage à plusieurs personnalités éminentes d'Amérique latine qui ont beaucoup fait pour aider le Fonds à ses débuts.

34. Depuis lors, le FISE est devenu une institution permanente. On fait largement appel à ses services. Selon les statistiques, un enfant sur sept meurt, dans les pays sous-développés, avant d'avoir atteint l'âge d'un an; dans certaines régions, le pourcentage est malheureusement beaucoup plus élevé. Il faut accorder au FISE toute l'aide possible pour qu'il puisse poursuivre sa grande œuvre et la développer, et l'on ne doit épargner aucun effort pour améliorer son organisation. M. Rodríguez Fabregat approuve donc, d'une manière générale, le projet de résolution des trois puissances (A/C.3/L.506), mais il présentera ultérieurement des observations à son sujet.

35. La Journée mondiale de l'enfance, qui est fidèlement célébrée en Uruguay, est utile parce qu'elle fournit l'occasion de réfléchir sur les besoins des enfants du monde entier et de favoriser la solidarité internationale.

36. M. MONTERO (Chili) remercie le Président du Conseil d'administration de son excellent rapport sur les activités du FISE; on y trouve la démonstration pratique des résultats que l'on peut obtenir grâce à un effort de coopération internationale dégagé de toute considération politique. La délégation chilienne estime que le projet de résolution commun aura pour effet d'améliorer l'action du FISE; elle espère qu'il aura l'appui unanime des membres de la Commission.

37. L'aide que le FISE a fournie au Chili a été un encouragement précieux pour les services nationaux chargés de la protection maternelle et infantile, de la production de lait déshydraté, de la fabrication de pénicilline et de vaccins antituberculeux, et de la formation des infirmières et des médecins. Le Chili a augmenté sa contribution au FISE et s'associera à toutes les mesures destinées à améliorer et à étendre l'action de cet organisme.

38. M. VLAHOV (Yougoslavie) fait observer que les résultats des travaux du FISE montrent que la coopération internationale, conforme aux principes et aux méthodes de l'Organisation des Nations Unies, est possible même dans les périodes les plus difficiles. La Yougoslavie, qui a été membre du Conseil d'administration du FISE pendant plusieurs années, connaît bien les diverses étapes que le Fonds a franchies depuis l'organisation de secours d'urgence après la guerre jusqu'à l'élaboration de projets à long terme et à l'expansion des activités entreprises. A l'heure actuelle, l'aide du FISE va principalement aux pays dont les besoins sont les plus urgents; le nombre des pays bénéficiaires et celui des pays donateurs augmentent. Il convient donc de modifier la composition du Conseil d'administration, organe qui élabore la politique du FISE, afin d'assurer la coopération étroite qui est nécessaire entre les gouvernements, les institutions spécialisées et les organismes et individus intéressés. L'adoption du projet de résolution commun contribuerait à renforcer la position

du FISE; la délégation yougoslave est prête à voter pour ce projet, mais elle se réserve le droit de présenter les observations qu'elle jugerait utile de formuler concernant les amendements qui pourraient être présentés.

39. Mlle BRUNN (Danemark) appuiera le projet de résolution commun. Elle note avec satisfaction la coopération étroite qui s'est établie entre le FISE et les institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la santé; il faut toujours tenir compte, quand on se propose de renforcer l'action des Nations Unies dans le domaine social et d'assurer l'utilisation la plus judicieuse des fonds disponibles, du problème de la coordination et de la nécessité d'éviter les doubles emplois. Le Danemark approuve l'ordre de priorité établi par le Conseil d'administration. Il est sage de mettre l'accent sur l'éradication du paludisme, la lutte contre les maladies, l'amélioration scientifique de la nutrition des enfants et le développement des services de protection maternelle et infantile; il faudra cependant se procurer à ces fins des fonds supplémentaires. En 1955, 90 pour 100 environ des contributions provenaient de 72 gouvernements; il faut espérer que le nombre des pays donateurs augmentera à l'avenir, et notamment que ceux des nouveaux membres qui n'ont pas encore participé au financement de l'œuvre du FISE le feront désormais.

40. M. SHAFQAT (Pakistan) dit que le Pakistan, qui est membre du Conseil d'administration, accueille avec satisfaction la proposition contenue dans le projet de résolution commun, proposition qui permettra de resserrer encore la coopération entre le FISE, les gouvernements, les institutions spécialisées et les organisations bénévoles. Il votera pour ce projet sous sa forme actuelle, ou compte tenu de tout amendement qui l'améliorerait.

41. M. GOMEZ ROBLEDO (Mexique) remercie le Président du Conseil d'administration du FISE de ce qu'il a dit de la campagne d'éradication du paludisme au Mexique. Le Gouvernement mexicain considère cette campagne comme une occasion supplémentaire de manifester son appui au FISE et il s'engage à continuer de coopérer pleinement à l'œuvre entreprise.

42. M. BRATANOV (Bulgarie) dit que si la délégation bulgare estime que la composition du Conseil d'administration du FISE nécessite un changement, elle n'est pas certaine qu'il convienne de la limiter aux seuls Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. On risquerait ainsi de priver le FISE de la coopération d'un certain nombre de pays qui pourraient contribuer utilement à l'œuvre humanitaire qu'il a entreprise. Dans le passé, les appels de l'Assemblée générale pour le versement des contributions au FISE se sont adressés au monde entier. La Bulgarie, qui a accompli des progrès importants quant à l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants, a bénéficié de l'aide du FISE et lui a apporté sa contribution.

43. Désireuse de favoriser la coopération internationale en étendant à tous les pays du monde les activités du Fonds, la Bulgarie appuiera l'amendement proposé par le représentant de la Tchécoslovaquie.

44. M. TSAO (Chine) félicite le FISE de l'œuvre qu'il a accomplie; cette œuvre est remarquable, aussi bien comme réalisation concrète que comme exemple des possibilités de la coopération internationale. En tant que membre du Conseil d'administration, la Chine est fermement convaincue de la nécessité de maintenir un équilibre entre l'allocation de crédits aux trois types

d'activités sur lesquels le FISE a décidé de concentrer ses efforts. A l'heure actuelle, les proportions sont approximativement les suivantes: 56 pour 100 pour la lutte contre les maladies, 21 pour 100 pour les services de protection maternelle et infantile et 22 pour 100 pour la nutrition des enfants. Il est indispensable de ne pas favoriser indûment l'un de ces types d'activités au détriment des autres.

45. La délégation de la Chine appuiera le projet de résolution commun pour deux raisons: tout d'abord, le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a augmenté depuis la création du FISE et les nouveaux membres doivent avoir l'occasion d'être représentés au Conseil d'administration. Ensuite, les pays qui s'intéressent aux travaux de la Commission des questions sociales peuvent ne pas être aussi désireux d'être représentés au Conseil d'administration.

46. On a invoqué le principe de l'universalité en liaison avec la suggestion tendant à supprimer, dans le projet de résolution, les mots "Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées". Il faut cependant se garder d'oublier que le principe de l'universalité peut être interprété de deux manières: il peut signifier que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales doivent être ouvertes au plus grand nombre d'Etats possible, à condition que leurs buts fondamentaux soient analogues, ou que ces organisations doivent être ouvertes à tous les Etats, quels que soient leurs buts et leurs titres. De l'avis du représentant de la Chine, c'est la première interprétation qui est exacte; la deuxième a été faussée à des fins politiques. La Charte énonce certaines conditions que les Etats doivent remplir pour pouvoir être Membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines conditions dans lesquelles ils doivent être exclus; de nombreuses entités politiques ne remplissent pas les conditions requises et ne peuvent, par conséquent, appartenir à des organisations internationales. Il est donc préférable, pour éviter tout débat d'ordre politique, de conserver les mots que certains ont critiqués.

47. M. MIGONE (Argentine) loue les résultats que le FISE a obtenus grâce à l'assistance mutuelle. L'amélioration de la santé et du bien-être des enfants dans les pays sous-développés est pour tous les gouvernements un excellent investissement économique. Le nouveau Gouvernement argentin s'est efforcé de modifier la politique nationale erronée qui avait été suivie auparavant et il a versé au FISE, en 1956, une contribution de 1,5 million de pesos; il continuera à apporter son appui au Fonds. La politique sociale nationale a été réorganisée conformément aux principes préconisés par les organisations internationales, et les mères argentines bénéficieront de lois prévoyant une rémunération égale pour un travail égal, améliorant la situation des femmes et instituant des mesures de sécurité sociale. Des dispositions sont prises en vue de rendre la population argentine consciente de la nécessité de la coopération internationale; la Journée des Nations Unies a été célébrée par des manifestations importantes et l'on espère que la Journée mondiale de l'enfance suscitera un intérêt accru pour les travaux du FISE.

48. Le représentant de l'Argentine donnera son appui au projet de résolution commun (A/C.3/L.506); il se réserve toutefois le droit de présenter tous commentaires qu'il jugerait utiles touchant les amendements qui pourraient être présentés.

La séance est levée à 13 heures.